



ECOLE D'AVENTURES ROCHELAISE

TARIFS 2017/2018

◆ Adhésion annuelle:

-21€ pour 1 enfant,

-11€ pour le 2^e, 3^e... enfants,

-les adhésions versées pour les stages d'été sont valables pour l'année scolaire suivante.

◆ 3 tarifs en fonction du quotient familial calculés aux vues de la feuille d'imposition ou du quotient familial de la CAF.

Le paiement des 3 trimestres s'effectue à l'inscription. 3, 6 ou 9 chèques à l'ordre de l'Ecole d'Aventures Rochelaise.

Nous acceptons les chèques vacances, coupons sports ANCV ainsi que l'espèce.

Nous ne prenons ni les chèques C.E.S.U ni la carte bleue.

L'encaissement des chèques se fait un mois avant le début du trimestre.

A compter de la date d'encaissement, aucun remboursement ne pourra être exigé.

Aucun remboursement ne sera possible pour les paiements en chèque vacances ou coupons sport ANCV.

◆ Tout trimestre commencé est dû.

◆ Abattement à partir du 2^eme enfant de la même famille (voir tableau).

◆ Les enfants n'habitant pas La Rochelle devront régler un supplément de 3€ par trimestre et de 2€ par stage.

TARIF DES TRIMESTRES	2 enfants dans la famille	3 enfants et plus dans la famille	Régime général CAF Tarif par enfant	Autres régimes (MSA ...) Tarif par enfant	Réduction fratrie
A	QF > 760€	QF > 760€	99€	109€	-7€
B	QF de 540€ à 759,99€	QF de 570€ à 759,99€	94€	104€	-7€
C	QF < 539,99€	QF < 569,99€	92€	102€	-7€